
De: Christian JACQUET <christian.jacquet36@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 9 octobre 2023 13:27
À: modificationplu2023
Objet: Terrains à l'angle de plusieurs voies

Bonjour,

Dans le projet de modification du règlement du PLU, vous indiquez dans l'article 6 de chaque zone qu'une implantation différente peut être admise "Dans le cas de terrains desservis par deux voies, il suffit que ces prescriptions soient respectées par rapport à l'une des voies".

Quelle distance doit-on respecter sur la deuxième voie ? Peut-on s'implanter à l'alignement de celle-ci ?

Bonne réception,

M. JACQUET

De: cri . <cricri.castandet@hotmail.fr>
Envoyé: lundi 9 octobre 2023 13:53
À: modificationplu2023
Objet: PLU

Le règlement des zones A et N n'est pas très précis sur les constructions et utilisations interdites. Est-il possible de préciser les interdictions même si c'est une liste non exhaustive? (ex : implantation de mobil-home, caravane, exhaussement ou affouillement).

Mr et Mme CASTANDET.
